

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28 mars 2025

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 28 mars 2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 avril 2025

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Compte administratif 2024 - Panneaux photovoltaïques**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12, ainsi que ses articles L.3312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics industriels et commerciaux,

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur,

Vu la délibération du Conseil général n°2003/155 en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023 -CD-1-7491.1 du 30 juin 2023 relative à la création du budget annexe pour le SPIC des Panneaux photovoltaïques, et approuvant ses statuts,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023 -CD-1-7694.1 du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe Panneaux photovoltaïques,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024 -CD-1-7950.1 du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Panneaux photovoltaïques,

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe Panneaux photovoltaïques établi et présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8324-6 du 11 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 du budget annexe Panneaux photovoltaïques,

Vu le procès-verbal du 18 novembre 2024 du Conseil d'exploitation de la régie chargée de l'exploitation du SPIC des Panneaux photovoltaïques prenant acte des informations apportées par le Directeur de régie relatives au bilan annuel prévisionnel 2024 précisément, le résultat net du budget annexe avec les dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que les recettes projetées,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'après avoir entendu et voté sur le compte de gestion 2024 dans une délibération présentée préalablement au vote du compte-administratif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Panneaux photovoltaïques comme suit :

Résultats
PANNEAUX

Fonctionnement en € :

Dépenses :	
Prévus :	16 000,00
Réalisées :	0,00
<i>Dont dépenses rattachées :</i>	
Recettes :	
Prévus :	16 000,00
Réalisées :	0,00
<i>Dont recettes rattachées :</i>	
<i>0,00</i>	
Résultats d'exécution 2024 en fonctionnement :	0,00
Excédent de fonctionnement de 2023 reporté en 2024 :	0,00
Résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement :	0,00

Investissement en € :

Dépenses :	
Prévus :	10 197,00
Réalisées :	0,00
Recettes :	
Prévus :	10 197,00
Réalisées :	0,00
<i>Dont affectation du résultat :</i>	
<i>0,00</i>	
Résultats d'exécution 2024 en investissement :	0,00
Solde d'exécution d'investissement de 2023 reporté en 2024 :	0,00
Résultats de l'exercice 2024 en investissement :	0,00

Résultat de l'exercice 2024 global en € :	0,00
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2024 en € :	0,00
Restes à réaliser en dépenses :	
Restes à réaliser en recette :	
Résultats définitifs 2024 en € :	0,00

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles au-delà

d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 11 avril 2025

Compte administratif 2024 - Panneaux photovoltaïques

Délibération

Président de la séance : Pierre Fond

Secrétaire : Laurent BROSSE

Votent POUR (40) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Est sorti (1) : Pierre Bédier.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Geoffroy Bax de Keating à Clarisse Demont, Julien Chambon à Nicole Bristol, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Date de mise en ligne : 15 avril 2025

Transmission préfecture le : 14 avril 2025

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20250411-lmc1156413-DE-1-1

Du : 14 avril 2025

Délibération exécutoire le : 15 avril 2025